

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Mardi 14 octobre 2025

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Madame la Maire le 07 octobre 2025 conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (Article L.2121-7 à L.2121-27) s'est réuni le 14 octobre 2025 à 20h en mairie salle du conseil municipal et des mariages.

1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET APPEL NOMINAL

Caroline GARRIGUES est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Sylvie LAROCHE, Maire, procède à l'appel nominal

Conseillers présents: Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Marie-Pierre PADULAZZI, Pierre-Alain HIRSCH, Sophie PAIN, Pierre PELTIER, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Isabelle GUGUMUS, Philippe RIVES, Hakim GIBERT, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES, Gwenaël MAGNANT.

Conseillers absents excusés: Laurent MARCHESI procuration à Caroline GARRIGUES, Eric MAUR procuration à Michel BOUTEILLER, Alexis LEON procuration à Hakim GIBERT, Olivier ARTHUR procuration à Pierre-Alain HIRSCH, François NICOLAS procuration à Sylvie LAROCHE, Kenan KOC, Caroline CLAVÉ procuration à Claude HAMEL.

Le quorum étant atteint, Madame la Maire ouvre la séance.

2 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENTE :

Madame la Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2025.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

3 – ADMINISTRATION DE LA VILLE – FONCTIONNEMENT DES INSTANCES - DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

a) – Engagement de la commune dans la COP ROUEN 2030

Madame la Maire rappelle que le Conseil Municipal a validé le principe de positionner la commune d'Isneauville en tant qu'acteur engagé pour la COP ROUEN 2030 lors de la séance du 09 septembre dernier.

Il est nécessaire d'adresser la délibération correspondante aux services de la Métropole Rouen Normandie en joignant un tableau répertoriant la liste des actions menées par la ville ainsi que les projets.

Madame Sophie PAIN, adjointe au développement durable, rappelle que le programme comporte 258 actions. La ville a déjà engagé plusieurs démarches dans différents domaines : écologie, énergie, sensibilisation au développement durable, mobilité, entretien des locaux, alimentation. Elle précise que le partenariat avec la Métropole est gratuit et permet un soutien et des conseils dans la réalisation des démarches environnementales de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour cet engagement.

La délibération 2025-057 est la suivante :

Comme suite à la proposition de la commission développement durable lors de la séance du Conseil Municipal du 09 septembre dernier afin de positionner la commune en tant qu'acteur engagé pour la COP ROUEN 2030 et suite à l'avis favorable des membres de l'assemblée, la commune a informé les services de la Métropole Rouen Normandie de sa volonté d'intégrer cette démarche.

Il est nécessaire de délibérer afin d'officialiser cet engagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour l'engagement de la commune dans la COP ROUEN 2030 et autorise Madame la Maire à signer la convention de partenariat avec la Métropole Rouen Normandie.

La commission développement durable complètera la liste des actions retenues par la commune d'ISNEAUVILLE avant envoi aux services de la Métropole Rouen Normandie.

b) – COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES : Mise à jour des membres désignés dans la délibération 2023/006 du 17 janvier 2023

Madame la Maire explique à l'assemblée que suite à l'élection de Monsieur Pierre-Alain HIRSCH, adjoint, lors de la séance du 23 septembre 2025, il est nécessaire de mettre à jour les membres de la commission de contrôle des listes électorales.

En effet, un adjoint ne peut siéger au sein de cette commission ; un conseiller municipal doit être nommé.

Monsieur Hakim GIBERT, conseiller municipal se porte candidat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité à la nomination de Monsieur Hakim GIBERT.

La délibération 2025-058 est la suivante :

Comme suite à l'élection de Monsieur Pierre-Alain HIRSCH, Adjoint à Madame la Maire en date du 23 septembre 2025, il est nécessaire de nommer un nouveau conseiller municipal pour participer aux travaux de la commission jusqu'à la fin du mandat.

Monsieur Hakim GIBERT accepte de participer aux travaux de cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité à la nomination de Monsieur Hakim GIBERT, conseiller municipal, participant aux travaux de la commission de contrôle des listes électorales à compter de ce jour en remplacement de Monsieur Pierre-Alain HIRSCH élu adjoint à Madame la Maire.

Le Conseil Municipal confirme que les délégués de l'administration et du Tribunal Judiciaire restent inchangés :

- *Madame Marie-Thérèse CUVIER, titulaire, déléguée de l'administration*
- *Monsieur Daniel GILLET, titulaire, délégué du Tribunal Judiciaire*

c) – **COMMISSIONS MUNICIPALES : Mise à jour des membres annule et remplace la délibération 2025/048 du 08 juillet 2025**

Madame la Maire explique à l'assemblée que suite à l'élection de Monsieur Pierre-Alain HIRSCH, adjoint, lors de la séance du 23 septembre 2025, il est nécessaire de mettre à jour les membres des commissions urbanisme et sécurité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un favorable à l'unanimité pour la mise à jour de ces commissions.

La délibération 2025-059 est la suivante :

Comme suite à l'élection de Monsieur Pierre-Alain HIRSCH, Adjoint à Madame la Maire en date du 23 septembre 2025, il est nécessaire de mettre à jour certaines commissions municipales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner les membres de chaque commission comme suit :

FINANCES

Sylvie LAROCHE

Claude HAMEL

Eric MAUR

Alexis LEON

Pierre PELTIER

Sophie PAIN

Gwenaël MAGNANT

COMMANDES PUBLIQUES

Claude HAMEL

Michel BOUTEILLER

Marie-Pierre PADULAZZI

Eric MAUR

Alexis LEON

Gwenaël MAGNANT

Kenan KOC

CITOYENNETE

*Sylvie LAROCHE
Béatrice NUGEYRE*

ELECTIONS

Pierre-Alain HIRSCH

Claude HAMEL

Alexis LEON

Kenan KOC

JEUNESSE – AFFAIRES SCOLAIRES – AFFAIRES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Béatrice NUGEYRE

Hélène CHARVET

Caroline GARRIGUES

Eric MAUR

URBANISME – AMENAGEMENT DE LA VILLE

Pierre-Alain HIRSCH

Eric MAUR

Hélène CHARVET

Caroline GARRIGUES

Kenan KOC

Pierre PELTIER

SECURITE – PCS

Pierre-Alain HIRSCH

Philippe RIVES

Eric MAUR

DEFENSE

Philippe RIVES

VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE, ECOLE DE MUSIQUE BBI, NUMERIQUE

Laurent MARCHESI

Claude HAMEL

Michel BOUTEILLER

Kenan KOC

VIE ECONOMIQUE

Laurent MARCHESI

Olivier ARTHUR

Kenan KOC

Pierre PELTIER

ACTIONS SOCIALES - SOLIDARITE - RELATIONS INTERGENERATIONNELLES - ACTIONS ET PREVENTION DE LA SANTE

Marie-Pierre PADULAZZI

Isabelle GUGUMUS

Brigitte MOREL

Béatrice NUGEYRE

Odile BRÉANT

Hakim GIBERT

François NICOLAS

COMMUNICATION

Sophie PAIN

Claude HAMEL

Hakim GIBERT

Kenan KOC

Eric MAUR

DEVELOPPEMENT DURABLE

Sophie PAIN

Brigitte MOREL

Alexis LEON

TRAVAUX - GESTION DE LA VOIRIE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX, TERRAINS DE SPORT - CIMETIERE - AMENAGEMENT DE LA VILLE

Michel BOUTEILLER

Pierre-Alain HIRSCH

Marie-Pierre PADULAZZI

Kenan KOC

CULTURE - EVENEMENTIEL - ESPACE CONSUELO

Claude HAMEL

Odile BRÉANT

Isabelle GUGUMUS

Olivier ARTHUR

Laurent MARCHESI

Marie-Pierre PADULAZZI

Michel BOUTEILLER

RELATIONS EUROPEENNES ET AFRIQUE

Sylvie LAROCHE

Philippe RIVES

d) REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT DES BIENS COMMUNAUX DE LA MUETTE – Mise à jour des membres

Madame la Maire explique à l'assemblée que suite à l'élection de Monsieur Pierre-Alain HIRSCH, adjoint, lors de la séance du 23 septembre 2025, il est nécessaire de mettre à jour la liste des représentants au Syndicat des Biens Communaux de la Muette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un favorable à l'unanimité pour la mise à jour de ces commissions.

La délibération 2025-060 est la suivante :

Comme suite à l'élection de Monsieur Pierre-Alain HIRSCH, adjoint à Madame la Maire en date du 23 septembre 2025, il est nécessaire de mettre à jour la liste des représentants de la commune au Syndicat des Biens Communaux de la Muette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner :

Délégués titulaires :

- *Pierre-Alain HIRSCH*
- *Béatrice NUGEYRE*

Délégués suppléants :

- *Kenan KOC*
- *Eric MAUR*

e) REPRESENTANTS DE SALON DES MAIRES ET COLLECTIVITES LOCALES 2025 : AUTORISATION REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES ELUS

Comme chaque année, Madame la Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de rembourser les frais de déplacements et d'hébergement engagés par elle-même et les élus délégués afin de se rendre au Salon des Maires et Collectivités Locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité au remboursement de ces frais.

La délibération 2025-061 est la suivante :

Considérant que :

- *Le Congrès des Maires de France est un événement annuel qui rassemble les maires et présidents d'intercommunalités de toute la France pour échanger sur les enjeux et les perspectives des collectivités territoriales.*
- *Le Maire représente la commune et a vocation à participer à cet événement dans l'intérêt de la collectivité locale.*
- *La participation du Maire au Congrès contribuera à renforcer les compétences et les réseaux nécessaires pour mener à bien ses missions.*
- *La prise en charge des frais de participation est prévue par l'article L 2123-18 du CGCT.*

Il est proposé que :

- *Le Conseil Municipal autorise la prise en charge des frais inhérents à la participation de Madame la Maire au Congrès des Maires de France.*
- *Les frais incluront les coûts d'inscription, de transport, d'hébergement et de restauration sur présentation d'un état de frais.*
- *Un compte rendu de la participation au congrès sera présenté lors d'une séance ultérieure du Conseil Municipal.*

Considérant que les élus délégués peuvent également participer à ce congrès, Madame la Maire pourra prendre une décision de remboursement précisant les dates et montants des frais remboursés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- *Approuve la prise en charge des frais de participation de Madame la Maire au Congrès des Maires de France comme proposé et prend note de la possibilité de décision de Madame la Maire concernant le remboursement des frais aux élus désignés. La décision sera communiquée aux membres du Conseil Municipal lors de la prochaine séance.*

f) **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME et de la METROPOLE ROUEN NORMANDIE – Aménagement du parc frugal et de la halle 509 rue de l'Eglise**

Madame la Maire informe qu'il est encore possible de demander des subventions concernant l'aménagement du parc frugal, le coût total et définitif étant en cours d'estimation. Ces aides peuvent être demandées pour étude avant le 24 octobre 2025 et ensuite pour 2026.

Elle demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Département de la Seine-Maritime et de la Métropole Rouen Normandie. Des renseignements seront pris auprès de l'agence de l'eau afin de connaître les différentes aides financières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

La délibération 2025-062 est la suivante :

Comme suite à la délibération 2025-014 du 16 janvier 2025 approuvant le lancement d'un marché à procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre et les travaux d'aménagement du terrain communal situé au 509 rue de l'Eglise comprenant un parc frugal et la construction d'une halle,

Considérant la possibilité de demander des subventions auprès du Département de la Seine-Maritime pour cette année avant le 24 octobre 2025 ainsi qu'auprès de la Métropole Rouen Normandie,

Madame la Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de solliciter le Département 76 et la Métropole Rouen Normandie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- *autorise Madame la Maire à demander les subventions correspondantes auprès du Département 76 et de la Métropole Rouen Normandie et à joindre en annexe le plan de financement.*

g) - **CLOTURE REGIE SEMAINE CULTURELLE**

Madame la Maire explique que les services de la trésorerie nous demandent de procéder à la clôture de cette régie inactive depuis plusieurs années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité à la clôture de cette régie datant de 2016.

La délibération 2025-063 est la suivante :

Suite à la création de la régie pour les encaissements des recettes de la semaine culturelle et à son inactivité depuis 2020, la Trésorerie nous demande de procéder à la clôture de cette régie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- *autorise Madame la Maire à clôturer la régie de recettes spécifique à la semaine culturelle et à dresser l'acte correspondant.*

h) - MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE 01/2025 : CREATION D'UNE SALLE MODULAIRE POUR LES MARIAGES ET LE CONSEIL MUNICIPAL AVEC ACCESSIBILITE PMR ET TRAVAUX DE VRD : MODIFICATION DU MONTANT DE L'AVENANT N°01

Madame la Maire explique que l'entreprise COUGNAUD, attributaire du marché, a fait une erreur sur le montant de l'avenant N°01. Il est donc réduit à 39 074.55 € HT au lieu de 41 218 € HT.

Pour des raisons de transfert en trésorerie et préfecture, il est nécessaire de présenter la modification financière pour une nouvelle validation par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour la modification de cet avenant.

La délibération 2025-063 est la suivante :

Considérant la délibération 2025/055 du 09 septembre 2025 acceptant l'avenant N°01 au marché à procédure adaptée N°01-2025 pour la création d'une salle modulaire pour les mariages et le Conseil Municipal augmentant la surface d'accueil de la salle principale,

Vu – l'information de l'entreprise COUGNAUD d'une erreur de montant de l'avenant HT,

Madame la Maire présente l'avenant N°01 modifié comme suit :

Montant HT : 39 074.55 € / TTC : 46 889.46 €

L'incidence financière du présent avenant modifié représente une augmentation de 15.8 % du montant du marché initial.

*Montant du marché initial : 245 000.00 € HT + option plaxage 2 143.45 HT
 = 247 143.45 € HT / 296 572.14 € TTC*

*Montant de l'avenant N°1 : 39 074.55 € HT / 46 889.46 € TTC
Nouveau montant du marché : 286 218.00 € HT
 343 461.60 € TTC*

Madame la Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver la modification de l'avenant n° 01 au marché de création d'une salle modulaire pour les mariages et le Conseil Municipal comme détaillé ci-dessus ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

1 - Approuve la modification de l'avenant n° 01 au marché de création d'une salle modulaire pour les mariages et le Conseil Municipal ci-annexé,

2 - Autorise Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,

3 -Dit que des crédits à cette dépense sont inscrits au Budget Primitif 2025 – opération 28 – chapitre 21 article 21351 fonction 020 analytique 022

4 – RAPPORT DES COMMISSIONS

Affaires culturelles – évènementiel - finances : Rapporteur Claude HAMEL

Prochains évènements :

- Théâtre : la pièce « Et si on en parlait » avec Astrid VEILLON qui était prévue le 19 octobre 2025 à 17h à la salle des fêtes a été annulée par la production pour des problèmes techniques.
- Salon d'arts plastiques : du 15 au 23 novembre 2025 salle Claude MONET avec Florence ANQUETIN, artiste peintre en invitée d'honneur. Le planning des permanences « élus » va être envoyé prochainement.
- Marché de Noël : 6 et 7 décembre 2025. De nombreux emplacements sont déjà réservés. La commission a procédé à une sélection afin de présenter des articles d'artisanat. Le comité des anciens proposera des boissons chaudes.
- La réunion pour l'élaboration du calendrier des fêtes 2026 a eu lieu le 10 octobre dernier.
- Prochaine commission finances : 20 octobre à 18h

Affaires scolaires - Jeunesse- Rapporteur Béatrice NUGEYRE

Le city park situé Place Alfred Cramilly est finalisé.

La visite du bureau de contrôle est prévue pour début novembre suivie de la réception des travaux. Madame la Maire reviendra tout à l'heure sur l'inauguration des lieux.

Développement durable – communication : Rapporteur Sophie PAIN

La journée CLEAN WALK « engagement citoyen » avec l'évènement « Tous acteurs pour une ville propre » a eu lieu le Dimanche 05 octobre 2025 de 14h30 à 17h. 32 participants. Un bilan satisfaisant avec de nombreux déchets collectés dont beaucoup de mégots. Merci aux Isneauvillaises et Isneauvillais pour leur mobilisation.

Bulletin municipal : la personne ayant réalisé la distribution a été rapide, sérieuse et très efficace. A renouveler.

La 2^{ème} enseigne « ISNEAUVILLE » a été livrée, elle sera installée par un prestataire extérieur.

Dénomination des ronds-points Route de Neufchâtel validée :

- Rond-point du verger pour celui du collège
- Rond-point des pâquerettes pour celui qui est à la sortie/entrée d'autoroute

Affaires sociales : Rapporteur Marie-Pierre PADULAZZI

Octobre rose : Les actions se sont très bien déroulées. Un vif succès pour la marche/course du 12 octobre dernier avec 250 participants sous un soleil radieux. Un grand merci à toutes les associations participantes, les commerçants et les élus présents.

Elections - travaux voirie - expertise : Rapporteur Pierre-Alain HIRSCH

Travaux place de la salle des fêtes et requalification de la rue de la Ronce : parking réouvert, reste le fleurissement et la plantation des arbres. Quelques points en cours de résolution avec les services de la Métropole notamment le sens de circulation, l'implantation des stops, la problématique de détection des vélos sur la rue de la Ronce, la prise électrique.

Travaux : Rapporteur Michel BOUTEILLER

Les platanes de la Route de Neufchâtel seront élagués la semaine prochaine.

5 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

A - Madame la Maire informe le Conseil Municipal d'une présentation cet après-midi par le service énergie de la Métropole Rouen Normandie sur le déploiement du photovoltaïque au parking relais de la Plaine de la Ronce.

La Métropole propose de réaliser une étude d'implantation de panneaux solaires sur ce parking avec une protection par ombrières si la ville est favorable.

Les membres du Conseil Municipal approuvent le lancement de cette étude.

B – Informations diverses :

Madame la Maire informe l'assemblée de l'inauguration du Carrefour City au 1170 route de Neufchâtel qui a eu lieu en fin d'après-midi et qui ouvrira ses portes demain 15 octobre. Quant à la boutique KPSUL, elle sera inaugurée le 23 octobre prochain.

Eclairage public : Madame la Maire rappelle les longues démarches engagées auprès de la Métropole Rouen Normandie afin d'allonger la durée de l'éclairage suite à la demande des habitants pour que celui-ci soit en lien avec les horaires des transports en commun mais également afin de sécuriser les trajets à pied dans le noir jusqu'à l'arrêt de bus.

Le Conseil Municipal, par délibération le 08 juillet dernier, a réitéré son souhait de modifications. Le Conseil Métropolitain a validé la décision du Conseil Municipal le 29 septembre dernier et l'arrêté municipal a été pris le 13 octobre 2025.

Après contact avec les services de la Métropole, Madame la Maire confirme que l'extinction de l'éclairage public va être reprogrammée à partir de cette nuit d'1h à 5h du matin sans coût supplémentaire pour la commune.

Travaux et équipements :

Madame la Maire informe les membres du Conseil Municipal de la date prévue pour l'inauguration de la place Alfred Cramilly, des travaux de la Rue de la Ronce et du city park fixée dimanche 16 novembre 2025 à 10h30 suivie du café de la Maire, des élus et du verre de l'amitié.

C – Questions du public :

Monsieur PAUL déplore que de nombreux cyclistes qui empruntent les passages piétons ne descendent pas du vélo. Ils ne respectent pas la règlementation.

Monsieur BERTIN regrette le manque de retour d'informations suite aux inscriptions au club ados. Madame Béatrice NUGEYRE, adjointe à la jeunesse, transmettra au service concerné.

Monsieur BODINEAU demande si le permis de construire de la salle modulaire est déposé : non il est cours de finalisation.

Il signale que 7 ou 8 véhicules stationnent tout au long de la journée et régulièrement sur le trottoir Rue du Mont Roty. L'information sera transmise à la Police Municipale.

Il demande où en est le dossier du terrain Consorts CHABOT : Madame la Maire lui propose d'en discuter après la séance avec Monsieur Pierre-Alain HIRSCH, adjoint à l'urbanisme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

La secrétaire de séance
Conseillère municipale
Caroline GARRIGUES



La Maire,
Sylvie LAROCHE

